



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
5 juin 1998
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

22 juin-10 juillet 1998

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**Application de l'Article 21 de la Convention sur l'élimination
de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports présentés par les institutions spécialisées des Nations
Unies sur l'application de la Convention dans les domaines
relevant de leur champ d'activité**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture**

1. Au nom du Comité, le 5 mai 1998, le Secrétariat a invité l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à présenter au Comité, avant le 20 mai 1998, un rapport sur les informations que lui avaient fournies les États concernant l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui viendraient compléter les informations figurant dans les rapports des États parties à la Convention devant être examinés à la dix-neuvième session. On trouvera en annexe au présent document les notes de pays établies par la FAO sur l'Afrique du Sud et la Slovaquie.

2. Le Comité souhaite aussi recevoir des informations sur les activités et programmes entrepris et les décisions de politique prises par la FAO pour promouvoir l'application de l'article 14 et des articles connexes de la Convention.

3. Le rapport qui figure en annexe a été présenté comme suite à la demande du Comité.

Annexe

Notes de pays établies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour la dix-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

Afrique du Sud

La condition de la femme

Les femmes représentent plus de la moitié de la population totale mais demeurent dans une très grande mesure marginalisées, mal informées et sous-représentées dans les activités de développement.

Les changements politiques de ces dernières années n'ont pas apporté de bénéfices tangibles aux femmes de la région, du moins pas autant qu'aux hommes.

Les femmes sur le marché du travail

Les femmes n'ont pas tiré profit des fruits de la croissance économique dans la même mesure que les hommes. Elles continuent d'être en retard par rapport à eux dans le domaine de l'éducation et de l'emploi et sont presque totalement absentes au niveau de la prise de décisions. En fait, le chômage frappe 35,2 % de la population active féminine, contre 25,7 % pour les hommes, et l'écart est encore plus large dans un milieu de l'emploi strictement urbain et industriel¹. La participation des femmes dans le secteur de l'emploi officiel est particulièrement limitée. Une charge de travail écrasante et des revenus plus bas les empêchent de s'assurer une représentation juste et équitable. S'il est vrai que le principe d'un salaire égal pour un travail égal est accepté en théorie et garanti par la législation, la réalité est qu'il n'y a encore que très peu de femmes aux niveaux les plus élevés de la gestion et que celles-ci sont concentrées dans les emplois à faible salaire. Donc, en général, les femmes gagnent moins d'argent que les hommes. Selon des recherches menées sur la question, les femmes sud-africaines représentent 90 % des entrepreneurs du secteur informel.

Les femmes et l'agriculture

En 1994, les hommes représentaient 77,8 % de la population active travaillant dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche, et les femmes seulement 22,2 %¹.

L'accès aux ressources agricoles

Les terres. Il y a une grande disparité entre les hommes et les femmes dans les dimensions des propriétés terriennes.

L'accès des femmes à la terre est limité et, lorsqu'elles sont propriétaires, leurs exploitations agricoles sont généralement beaucoup plus petites, et la qualité de leurs parcelles ne cesse de baisser; il leur est donc beaucoup plus difficile de maintenir des niveaux élevés de production et d'assurer la sécurité alimentaire de leur ménage.

Le crédit. L'accès des femmes aux sources officielles de financement est limité, car les institutions financières ne prêtent que sur caution et les femmes, en général, ne possèdent pas de terres.

Recommandations

- Il est nécessaire d'explorer des activités économiques différentes pour les femmes dans le secteur informel afin de relever leur statut économique.
- Il convient de formuler des politiques et stratégies claires pour encourager la promotion de la femme dans l'agriculture.
- Il convient d'intensifier les recherches sur les questions de parité entre les sexes dans l'agriculture, la contribution des femmes à l'économie nationale, la division du travail entre les sexes dans les tâches de production et de reproduction, et les technologies visant à améliorer la productivité et les revenus des femmes.
- Il faudrait élaborer des programmes de sensibilisation aux questions touchant les femmes à l'intention des décideurs.
- Il convient de redresser les inégalités dans les droits fonciers pour veiller à ce qu'hommes et femmes aient un accès égal aux titres fonciers, en particulier en ce qui concerne les ménages dont le chef est une femme.
- Il faudrait s'efforcer de faciliter l'accès des femmes aux techniques voulues pour réduire leur charge de travail.

Slovaquie

La Slovaquie a acquis le statut d'État en 1993 et, comme la plupart des démocraties nouvellement établies, est

politiquement instable; en outre, le chômage est un problème, surtout dans les zones rurales. La société slovaque est toutefois plus industrielle qu'agricole.

Les femmes et l'agriculture

Il y a 2,3 millions d'habitants (soit 44 % de la population) dans les zones rurales, dont 1 174 000 femmes². Le chômage dans les zones rurales a augmenté et cause de graves problèmes dans certaines régions, du fait que l'industrie lourde est en déclin et que la production agricole se trouve dans une phase de transition. En 1994, le nombre de travailleurs agricoles était estimé à 264 000 personnes, dont 80 000 femmes. Les femmes, lorsqu'elles ont un emploi, travaillent généralement à plein temps. Le niveau des salaires des femmes dans l'agriculture est inférieur à celui des hommes, mais supérieur à celui des femmes urbaines. La proportion de femmes dans la population active a toujours été élevée en Slovaquie (46 % en 1991)². Toutefois, outre leurs responsabilités hors du foyer, les femmes ont aussi la charge du ménage et des enfants.

Le rôle des femmes dans l'agriculture est en changement constant dans nombre de pays de projet, en raison du processus de privatisation et du rétablissement des droits de propriété. Il en résulte un nombre croissant d'exploitations agricoles privées et, parallèlement, une diminution du nombre d'ouvriers agricoles. La migration des jeunes femmes instruites est une tendance répandue, et la migration des villes vers les zones rurales (12 000 personnes en 1991) est plus fréquente qu'en sens inverse (11 000 personnes en 1991)².

Les activités de promotion de la femme

Il n'existe qu'un petit nombre de programmes de développement à l'intention des femmes rurales. La FAO a quelques projets sur la gestion et, en 1993, le bureau régional de la FAO pour l'Europe, en collaboration avec le Service des femmes dans le développement (Département du développement durable de la FAO) a demandé que soit menée une étude dans certains pays d'Europe centrale et orientale afin d'analyser la situation socioéconomique et la condition des femmes rurales. Cette analyse vise à établir un tableau d'ensemble de la situation des femmes rurales dans les pays d'Europe centrale et orientale, à définir tout problème particulier et à décrire les priorités des femmes rurales dans ces pays en vue d'élaborer éventuellement un plan national d'action pour l'avenir.

Les femmes et l'éducation

Le niveau d'éducation des femmes rurales est plus bas que celui des hommes. Outre une université d'études agrico-

les, la Slovaquie possède un grand nombre d'écoles d'agriculture, y compris au niveau secondaire. L'éducation des adultes pour les habitants des campagnes est organisée par l'Université d'études agricoles et l'Université d'études forestières du pays. Il y aurait lieu d'organiser des cours à l'intention des femmes rurales dans les domaines de l'économie familiale, de la nutrition, de la gestion des exploitations agricoles et de l'établissement de petites entreprises. Ce n'est pas, semble-t-il, dans la production agricole que le besoin d'éducation des femmes se fait principalement sentir, mais dans la création d'entreprises et l'économie familiale aux niveaux des premiers et deuxième cycles et de l'université, ainsi que dans l'éducation et la formation des adultes.

L'accès aux ressources productives

Les services de vulgarisation. Il existe des services de vulgarisation agricole dans les domaines de la législation, des finances, de la fiscalité, du commerce, de la commercialisation et de la gestion des entreprises, mais pas dans ceux de l'économie familiale ou des arts ménagers. À la suite des grands changements sociaux et politiques survenus en Europe centrale et orientale, les organisations nationales de vulgarisation sont en train de modifier et de développer continuellement leurs services.

La participation des femmes aux organisations rurales

Les groupes d'intérêts des exploitants agricoles sont nombreux et actifs et, parfois, les femmes occupent des positions importantes dans les conseils municipaux et de village. L'Union des exploitants agricoles est l'une des principales organisations défendant les intérêts des habitants des zones rurales, en particulier ceux des exploitants agricoles. Bien que la participation y soit ouverte aux femmes, il y a peu d'activités à leur intention. Par ailleurs, l'Association des propriétaires fonciers et l'Association d'exploitants agricoles comptent des femmes parmi leurs membres.

Les femmes aux postes de prise de décisions

Le rôle des femmes dans la vie publique est mineur. Dans les campagnes, des femmes peuvent être élues au conseil du village ou dans l'administration locale, mais la proportion des femmes au Parlement est très faible.

Le statut juridique des femmes

L'égalité de statut entre hommes et femmes est garantie par la loi. La législation slovaque assure l'égalité de statut des femmes dans les domaines suivants : succession et héritage; protection et sécurité sociales; droit au crédit; fiscalité;

législation du travail; création d'entreprises; réforme agraire; subventions; droit de vote; accès à l'éducation; possibilités d'emploi égales; et salaire égal pour un travail égal. Toutefois, dans la pratique, les femmes ne sont pas les égales des hommes. En fait, elles souffrent de pratiques discriminatoires sur le marché du travail, et d'inégalités dans les comportements, le processus de privatisation, la vie publique, le revenu et les postes de direction (tant dans le domaine public que privé).

Recommandations

- Il ne semble pas que ce soit dans la production agricole que les femmes ont le plus besoin d'éducation, mais dans la création d'entreprises et l'économie familiale aux niveaux des premiers et deuxième cycles et de l'université, ainsi que dans l'éducation et la formation des adultes.
- Les principaux problèmes des femmes rurales sont le chômage et la double charge de travail qui résulte de la division traditionnelle des tâches au sein de la famille, de l'absence de services de vulgarisation, du manque de connaissances en matière d'économie familiale et de nutrition, et du fait qu'il existe peu d'associations bénévoles de femmes.
- Le besoin le plus urgent est l'amélioration du niveau général d'éducation et de connaissances en économie familiale.

Notes

¹ SADC (1997), *Into the future: Gender and the SADC*, Harare, SADC.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Aperçu général de la situation socioéconomique des femmes rurales dans certains pays d'Europe centrale et orientale* (Rome, 1996).